



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Absence de vocabulaire pour définir un parent endeuillé par la perte d'un enfant

Question écrite n° 36633

Texte de la question

M. Sylvain Templier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'absence de vocabulaire officiel pour désigner les parents endeuillés par la perte d'un enfant. Dès 2016, une pétition adressée à l'Académie française pointait cette défaillance. Quand une femme perd son mari, elle est veuve. Quand un enfant perd ses parents, il est orphelin. « Quand nous perdons nos enfants, qui sommes-nous ? » interrogeait ainsi l'auteure de la pétition. Cette situation est vécue par beaucoup comme une injustice. Les mots sont riches de pouvoirs et de symboles, qui plus est dans ces événements liés au deuil. Ils apaisent. Ils rassurent. Ils reconfortent. C'est ainsi que la notion de « parange » est née. Contraction des mots « parent » et « ange », elle pourrait combler ce déficit. Les parents traversant cette épreuve souhaitent bénéficier de cette reconnaissance. Cette demande est par ailleurs appuyée par de nombreux sociolinguistes. Bien que l'Académie française semble écarter cette demande, il souhaiterait connaître sa position sur ce sujet. Il souhaiterait, en complément, connaître ses intentions pour développer et renforcer la recherche sur les cancers pédiatriques.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Templier](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36633

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1641

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)